



LE PROJET PEDAGOGIQUE D'UN ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS

Petit guide à l'usage des directeurs

Association Service Jeunesse
39, rue Marot
62160 BULLY-LES-MINES
Tel : 03 21 29 11 05 — www.servicejeunesse.asso.fr

LE CADRE – LA LOI !

Décret 2002-885 du 3 mai 2002 relatif au projet éducatif mentionné à l'article L. 227-4 du code de l'action sociale et des familles.

NOR : MJSK0270114D

Le Premier ministre, Sur le rapport de la ministre de la jeunesse et des sports, Vu le code de l'action sociale et des familles, et notamment ses articles L. 227-4, L. 227-5 et L. 227-9 ;
Vu l'avis du Conseil national de la jeunesse et de l'éducation populaire en date du 25 octobre 2001 ;
Le Conseil d'État (section sociale) entendu,

Décète :

Art. 1er. - Le projet éducatif mentionné au deuxième alinéa de l'article L. 227-4 du code de l'action sociale et des familles est décrit dans un document élaboré par la personne physique ou morale organisant l'accueil de mineurs dans des centres de vacances et des centres de loisirs sans hébergement.

Ce document prend en compte, dans l'organisation de la vie collective et lors de la pratique des diverses activités, et notamment des activités physiques et sportives, les besoins psychologiques et physiologiques des mineurs. Lorsque l'organisateur accueille en centre de vacances ou en centre de loisirs sans hébergement des mineurs valides et des mineurs atteints de troubles de la santé ou de handicaps, le projet éducatif prend en compte les spécificités de cet accueil.

Art. 2. - Le projet éducatif définit les objectifs de l'action éducative des personnes qui dirigent et animent les centres de vacances et les centres de loisirs sans hébergement et précise les mesures prises par la personne physique ou morale organisant l'accueil pour être informée des conditions de déroulement de celui-ci. Les personnes qui dirigent et animent le séjour dans un centre de vacances ou dans un centre de loisirs sans hébergement prennent connaissance du projet éducatif avant leur entrée en fonctions.
Elles sont informées des moyens matériels et financiers mis à leur disposition.

Art. 3. - La personne qui dirige le séjour dans un centre de vacances ou dans un centre de loisirs sans hébergement met en œuvre le projet éducatif mentionné ci-dessus et en précise les conditions de réalisation dans un document, élaboré en concertation avec les personnes qui animent le séjour.
Ce document prend en considération l'âge des mineurs accueillis.

Il précise notamment :

- la nature des activités proposées en fonction des modalités d'accueil, et, lorsqu'il s'agit d'activités physiques ou sportives, les conditions dans lesquelles celles-ci sont mises en œuvre ;
- la répartition des temps respectifs d'activité et de repos ;
- les modalités de participation des mineurs ;
- le cas échéant, les mesures envisagées pour les mineurs atteints de troubles de la santé ou de handicaps ;
- les modalités de fonctionnement de l'équipe constituée du directeur mentionné au premier alinéa, des animateurs et de ceux qui participent à l'accueil des mineurs ;
- les modalités d'évaluation de l'accueil ;
- les caractéristiques des locaux et des espaces utilisés.

Art. 4. - Le projet éducatif ainsi que le document mentionné à l'article 3 sont communiqués aux représentants légaux des mineurs avant l'accueil de ces derniers. Ils sont communiqués, dans des conditions fixées par arrêté du ministre chargé de la jeunesse, aux agents mentionnés à l'article L. 227-9 du code de l'action sociale et des familles.

Art. 5. - La ministre de la jeunesse et des sports est chargée de l'exécution du présent décret, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait à Paris, le 3 mai 2002.

Lionel Jospin - Par le Premier ministre : La ministre de la jeunesse et des sports, Marie-George Buffet



Notes

Comme on peut le lire, rien ne parle explicitement du projet pédagogique, mais il s'agit d'un document qui précise .../... rédigé par la personne qui dirige le séjour (Atr.3).

Toutefois on peut en dégager les caractéristiques inextricables suivantes :

- il est spécifique aux caractéristiques de chaque accueil, (*Contrairement au projet éducatif qui est commun à l'ensemble des accueils*)
- résulte d'une préparation collective,
- traduit l'**engagement d'une équipe pédagogique** dans un temps et un cadre donné.

La totalité du projet n'est pas forcément écrite, mais c'est tellement plus simple de le faire !



Le projet péda (ou PP), tout le monde en parle...

L'essentiel
est que je
communique

Les parents : « Je vais comparer mes valeurs éducatives, la façon dont je veux élever mon enfant à ce que propose l'équipe de cet accueil... » - « ...tiens ici j'ai la garantie qu'on a réfléchi sur telle ou telle méthode, telle ou telle modalité, activité... »

Les animateurs : « bon si je veux mettre en place cette activité, quelle finalités je dois atteindre... » - « ...ah oui c'est vrai dans la vie quotidienne, au moment des repas je dois... »

L'organisateur : « ...donc je vois que dans la vie quotidienne les notions de responsabilité et d'autonomie sont traduites comme ça... » - « ...les spécificités du public sont prises en compte comme cela... et là les effets attendus sont ceux-ci... »

Les participants : « ...ça veut dire que si je vais au centre on va faire ça et ça, comme ça... » - « ...ok, pour les temps libre ça marche comme ça... »



Les intervenants : « ...moi j'ai mon petit programme tout fait, mon spectacle bien rodé, mais si je veux interagir avec le public, par quel angle je peux attaquer ? Qu'est-ce qu'ils veulent développer ici ?... »

A quoi sert-il ?



- C'est un contrat de confiance entre l'équipe pédagogique - les intervenants - les parents - les mineurs et aussi l'organisateur,
- Il définit les conditions de fonctionnement,
- Sert de référence tout au long de l'action.
- Permet de donner du sens aux activités proposées et aux actes de la vie quotidienne,
- Il aide à construire les démarches pédagogiques.

Qui l'élabore ?

- **Souvenons-nous :** La personne qui dirige .../... élaboré en concertation avec les personnes qui animent le séjour. (article 3 alinéa 1). Donc animateurs + adjoint(s) + économiste + assistant sanitaire + ...
- **Avec les jeunes ?** oui c'est possible aussi ! Par ce biais, durant l'action, on aura réfléchi à beaucoup de choses du type : Comment motiver les enfants pour une activité ? Comment réagir en cas de bagarre ? Comment se déroule la toilette des enfants ?... Définir la charte de vie en collectivité, sur la partie règles négociables, c'est participer à l'élaboration du PP. Organiser sa journée ou gérer un budget quand on est ado c'est aussi ça participer au PP. Mais pas à « l'arrache », après s'être posé et y avoir réfléchi avec tous les acteurs.



A partir de quoi ?



A partir du **projet éducatif** de l'organisateur, s'il existe, sinon à partir **des valeurs éducatives** que l'on souhaite transmettre mais toujours en fonction :

- du public donné, (l'âge - les spécificités - les attentes...),
- des de ressources humaines, financières, matérielles,
- des installations spécifiques (locaux, nombre de lits, espaces extérieurs...),
- des dates données et des horaires prévisibles (accueil de loisirs),
- des modalités de fonctionnement de l'équipe (temps de concertation, échange sur les pratiques, moyens de régulation en cas de problèmes...).

Qui doit
le lire ?

Tous ceux qui d'une manière ou d'une autre gravitent autour et dans le centre, qui le vivent, qui l'organisent et qui l'évaluent.

Bien évidemment on ne donne pas le même document à lire ou à voir à tous... On peut déjà au minimum prévoir 2 documents :

- le premier, plus exhaustif, sert de support au travail de l'équipe avec des données d'ordre interne,
- le second est communiqué aux représentants légaux des mineurs et aux partenaires dans le cadre de dispositifs contractuels ou non (contrats éducatifs locaux...)

Une fois le document rédigé, il doit répondre aux questions suivantes !

- Est-ce que la forme donnée au document est lisible et accessible aux familles ?
- Est-il complété par d'autres moyens de communication (écrits ou non écrits) : "portes ouvertes", affichage dans le hall, réunion, accueil individualisé des parents, site Internet ou blog, envoi de SMS... ?



LE CONTENU DU PROJET PEDAGOGIQUE

Notes

On ne peut pas tout écrire et tout décrire dans un projet pédagogique, il faut néanmoins que l'on comprenne bien et que l'on s'approprie la **démarche**, chacun selon ses aspirations et à sa manière...

LES OBJECTIFS PEDAGOGIQUES -

QUELQUES EXEMPLES

VU DANS LE
PROJET EDUC. !

A TROUVER DANS
LE PROJET PEDA. !

- 1- ... nous travaillerons sur le respect en :
- a) négociant des règles de vie au quotidien,
 - b) posant des repères sur les modes de proposition et de prises de décisions collectives,
 - c) Accompagnant les jeunes dans la préparation d'activités de la manière la plus autonome qu'il soit,

1- ... s'attache à défendre des valeurs comme le respect !

a) Poser des repères ... en :

- 1) mettant en place une boîte à idées durant le séjour, le centre.
- 2) animant des commissions pour les repas, l'organisation de la vie quotidienne...
- 3) prévoyant des forums de discussion et de décision,
- 4) élisant un chef de chambre...
- 5) réalisant des activités, jeux et grands jeux basés sur la coopération.
- 6) favorisant l'entraide entre petits et grands...

b) Négocier des règles de vie au quotidien... en :

- 1) proposant, dès le début du séjour, une charte de vie en collectivité à compléter sur les points négociables...
- 2) intervenant systématiquement et inlassablement sur tout ce qui peut volontairement ou involontairement glisser vers un manque de respect d'autrui et proposer des moyens de « réparer ses actes » le cas échéant.

- c) Accompagner les jeunes... en :
- 1) donnant un budget de fonctionnement pour (activités + alimentation),
 - 2) En mettant à leur disposition des moyens d'effectuer leurs propres démarches (locomotion, téléphone, courrier, Internet...)
 - 3) En les amenant à utiliser les ressources présentes dans leur environnement (bibliothèque, mairie, la poste,...)



Le PROJET PEDAGOGIQUE :

Diriger :

VU DANS LE PROJET EDUC. !

2- ... Favoriser la participation des enfants dans les activités et dans la vie quotidienne.

c) choix des activités par :

- 1- activités à la carte, le matin certains jours,
- 2- proposer des projets plus longs et complexe dans lesquels les enfants / jeunes choisissent de s'engager à moyen terme.

e) accompagner les projets :

1. faire une « agora projets », avec des porteurs chargés de négocier,
2. aider à la mise en place des moyens (salles, espaces, achats, ...)

2- ...nous impliquerons des enfants / les jeunes dans les activités et la vie quotidienne en :

- a) organisant des moments de régulation réguliers,
- b) instaurant des relations de confiance,
- c) permettant le choix des activités en proposant des modes d'inscription dans les activités adaptés,
- d) accompagnant les enfants et les jeunes dans leurs projets,
- e) informant sur la nature et le déroulement des activités.

a) instaurer relations confiances :

1. toujours dire ce que l'on fait et faire ce que l'on a dit !
2. être le garant de la « vérité », ne pas mentir pour mieux gérer...
3. être sincère.

b) organiser des moments de régulation réguliers en :

1. proposant chaque matin un retour sur la veille - « hier, j'ai aimé... », « Je n'ai pas aimé... ».
2. Organiser de manières ludiques les temps de la vie quotidienne,
3. mettre en place un planning des tâches...



d) informer :

4. mettre en avant les spécificités et possibilités sur le terrain,
5. valoriser les compétences repérées dans l'équipe...

A TROUVER DANS
LE PROJET PEDA. !

A TROUVER DANS
LE PROJET PEDA. !

VU DANS LE PROJET EDUC. !

3- ... faire découvrir l'environnement et Favoriser l'ouverture d'esprit et la curiosité.

3- ...mais les jeunes connaissent-ils réellement leur commune et le quartier dans lequel ils habitent ? :

- a) proposer des activités liées au milieu social et culturel,
- b) proposer des activités d'éducation à l'environnement.

OU

3 ...exploiter les caractéristiques de la région qui offre un environnement naturel exceptionnel que nous valoriserons en :

- a) proposant des activités liées au milieu naturel (randonnées, activités de bord de mer, découverte de la faune et de la flore locale),
- b) allant à la découverte des us et coutumes locales...

a) éducation à l'environnement en :

1. mettant en place des actions du type « nettoyons la nature »,
2. en développant dans les activités et les pratiques du centre le recyclage, le développement durable...



b) proposer des activités liées au milieu social et culturel en :

1. invitant les associations sportives locales pour des rencontres, initiations avec les jeunes...
2. en organisant un projet intergénérationnel avec les habitants du quartier, de la commune,
3. en participant à l'animation locale,...



Le PROJET PEDAGOGIQUE :

VU DANS LE PROJET EDUC. !

A TROUVER DANS LE PROJET PEDA. !

4- ... Faciliter l'implication des familles.

4- ...pour impliquer les familles dans le centre, nous multiplierons les temps de rencontre et d'échanges :

- en invitant les parents à entrer dans le centre chaque jour,
- en valorisant les savoir-faire de certains parents en les impliquant dans les activités pratiquées (sorties - repas à thème - découverte d'un savoir-faire, d'une culture...),
- en distribuant ou en envoyant le journal du centre, du séjour,
- en utilisant les technologies de l'information et de la communication.

b) valoriser les savoir-faire des parents... en :

- proposant aux parents d'accompagner les groupes sur certaines sorties,
- organiser des repas à thème selon la culture de certains parents,
- créer des animations ou des temps de découverte autour d'un savoir-faire particulier... (musique, poterie, menuiserie...).

c) les TIC auront une place de choix... car :

- nous créerons avec les jeunes un blog sur lequel ils pourront s'exprimer régulièrement,
- le site Internet de l'accueil regorge d'informations pratiques sur les sorties, les plannings par groupe, ...

a) inviter les parents... en :

- proposant un accueil échelonné et un accueil des parents autour d'un thé ou d'un café,
- proposant aux enfants de chaque groupe de faire sa journée portes-ouvertes et d'accueillir leurs parents,
- en invitant les parents à venir découvrir les projets réalisés par leurs enfants (spectacles, activités manuelles, décoration...)

VU DANS LE PROJET EDUC. !

A TROUVER DANS LE PROJET PEDA. !

5- ... respecter les rythmes de vie des enfants en vacances.

5- ...les rythmes des enfants, selon leur âge sont pris en compte car :

- nous allons mettre en place des moyens de reconnaître leurs besoins de repos, de nourriture, et d'activités non organisées,
- nous allons proposer à tous un réveil et un coucher échelonnés.

b) assurer un réveil et coucher... :

- cela fait aussi partie des modalités de négociation avec les adultes,
- adapter les temps de repos en fonction des activités, des évènements...

a) reconnaître les besoins... et :

- organiser une journée type en proposant des temps libres, non animés, non encadrés...
- proposer des temps de repos, de pose durant la journée,
- adapter les besoins alimentaires en fonction des activités.



VU DANS LE PROJET EDUC. !

A TROUVER DANS LE PROJET PEDA. !

6- ... pour une bonne santé de tous.

6- ...amener les jeunes à comprendre et respecter des règles d'hygiène et de santé :

- proposer des activités liées au goût et des activités physiques diversifiées,
- respecter les notions d'équilibre alimentaire,

b) ... pour l'équilibre alimentaire, en

- mettant en place des projets sur l'alimentation avec l'assistant sanitaire (petits déjeuners équilibrés, repas « proportionnés »...)

a) ... des activités liées au goût, des activités physiques et sportives... :

- réaliser des activités autour du goût (Kim...)
- découverte des spécialités culinaires locales,
- donner le goût de l'effort et du dépassement de soi.



La mise en œuvre d'objectifs suppose certaines conditions :

Notes

- la création de coins lecture ou d'ateliers en libre accès requiert de s'interroger sur le rôle de l'équipe (mode d'encadrement, d'accompagnement...) et d'aménager les espaces,
- la mise en place de mini-sorties en cours de séjour peut impliquer un mode de gestion souple du budget, une répartition différente des tâches, une entente avec le personnel en charge de la restauration...
- le respect par les enfants et les jeunes de règles d'hygiène telles que la toilette journalière ou le lavage des mains avant les repas implique que les animateurs aient eux-mêmes réfléchi à ces questions,
- la négociation des règles de vie au quotidien avec les enfants suppose notamment de trouver du temps dans la journée, d'aider les enfants et les jeunes à exprimer leurs attentes, de respecter la parole donnée et, pour les animateurs, d'être en mesure d'explicitier certaines mesures prises (interdiction de fumer, horaires fixés à l'avance...).

LES ACTIVITES

- **Souvenons-nous** : La nature des activités proposées en fonction des modalités d'accueil, et, lorsqu'il s'agit d'activités physiques ou sportives, les conditions dans lesquelles celles-ci sont mises en œuvre. (Article 3, alinéa 1)

Le projet pédagogique n'est pas un catalogue d'activités. Les activités sont au service des objectifs proposés, un moyen de les atteindre...

Exemple 1 :

Objectifs éducatif (projet éducatif) : ... Faciliter l'implication des familles.

Objectif général (projet pédagogique) : multiplier les temps de rencontre et d'échanges

Objectif opérationnel (projet pédagogique) : en valorisant les savoir-faire de certains parents en les impliquant dans les activités pratiquées.

Objectif du projet d'animation (projet d'animation) : laisser une place aux parents dans l'organisation du centre et leur permettre d'être acteur de manière ponctuelle,

Objectif du projet d'activité (projet d'activité) : organiser des repas à thème selon la culture de certains parents, lors d'une journée à thème (ex : à la découverte du pays du Maghreb).



Exemple 2 :

Objectifs éducatif (projet éducatif) : ... faire découvrir l'environnement et Favoriser l'ouverture d'esprit et la curiosité,

Objectif général (projet pédagogique) : exploiter les caractéristiques de la région qui offre un environnement naturel exceptionnel,

Objectif opérationnel (projet pédagogique) : ...en participant à l'animation locale,

Objectif du projet d'animation (projet d'animation) : découvrir et participer à l'animation locale en mettant en place des actions spécifiques en lien avec les acteurs locaux,

Objectif du projet d'activité (projet d'activité) : participer au vide grenier local (vente d'activités manuelles réalisé en centre...)



Les exemples ci-dessus vous proposent une façon d'exploiter ou de mettre en lien, avec votre équipe, les activités proposées et les objectifs que vous défendez. Ce n'est pas à inscrire en détail pour chaque activité proposée dans le projet pédagogique qui lui s'arrête à la mise en place des objectifs opérationnels et de ses moyens et des ressources que vous allez utiliser.

Il est possible de repérer si les activités tiennent compte (ou non) de l'environnement local :

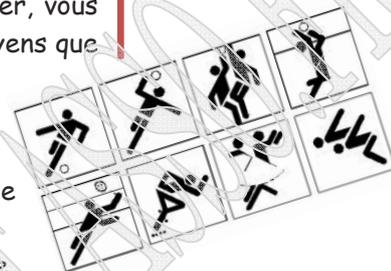
- moyens de transports accessibles aux jeunes tout au long de l'année dans le cas des accueils de loisirs (bus de ville, vélo...),
- environnement naturel (bord de mer, animaux sauvages, fermes, chemins de randonnée...),
- "équipements" culturels de proximité (bibliothèque, conservatoire de musique, salle de théâtre jeune public, festival...).



Pour les activités physiques ou celles qui demandent un encadrement particulier, vous préciserez comment vous les mettez en place, le choix des prestataires et les moyens que vous développez pour vérifier la qualification des intervenants.

On doit préciser aussi :

- le **type** de pratique (détente, découverte, apprentissage...),
- les **conditions** matérielles de pratique (base aménagée, piscine, piste de roller),
- l'**insertion** dans le projet pédagogique et le reste de l'accueil (prestataire, mixité avec d'autres groupes...).



Une fois le document rédigé, il doit répondre aux questions suivantes !

- Quand et comment ont été décidées les activités ? S'agit-il d'une grille type remise par l'organisateur ? La programmation des activités est-elle établie après des réunions avec les animateurs, voire avec les mineurs ?
- Comment les animateurs préparent-ils les activités ? Présentent-ils un projet d'activité ? Des exemples de réalisation possible ?
- **Pourquoi ces activités ont-elles été choisies ?**
- Comment les enfants sont-ils associés au choix : boîte à idées, inscription à la carte, moments de négociation sur les activités ... ?
- **Les supports d'activité sont-ils adaptés aux objectifs ?** *Par exemple : les activités plastiques permettent-elles le développement de la créativité, les jeux collectifs le respect des règles et la coopération, les sorties la découverte de l'environnement et la prise de responsabilité...*
- Les activités proposées sont-elles variées ?
- Les activités sont-elles adaptées (rythme, technicité...) aux capacités et **aux attentes** des enfants ? Sont-elles de courte durée pour les plus petits ? S'appuient-elles sur leurs capacités créatrices, d'expérimentation, d'autonomie ? Les enfants et les jeunes ont-ils envie de pratiquer cette activité ?
- Le matériel utilisé convient-il à l'âge des enfants et aux conditions de pratique ? (taille des outils dans une activité jardinage, peinture aérosol dans un lieu aéré...),
- La dimension des groupes selon le type d'activité est-elle adaptée ?
- Lorsqu'une activité s'inscrit dans la durée, une progression est-elle prévue ?
- Quel est le rôle de l'animateur dans l'activité ? Est-ce lui ou un intervenant extérieur qui encadre ? Dans ce dernier cas, est-ce qu'une préparation avec les prestataires a eu lieu (contrat, objectifs, qualification des intervenants...) ?
- Les savoir-faire des animateurs, par exemple en musique, en menuiserie, en sciences ou en lettres, sont-elles utilisées ?
- Quelles sont les possibilités de régulation en cas de problème ?
- Comment les activités de la vie quotidienne sont-elles intégrées dans le projet (repas, lever...) ?

➤ N'oublions pas... : *La répartition des temps respectifs d'activité et de repos. (Article 3 alinéa 2).*

La prise en compte des rythmes de vie des enfants pendant leurs loisirs ou leur temps libre a fait l'objet de nombreuses recherches ces dernières années. Il est nécessaire en centre de vacances de prévoir **un temps de sommeil nocturne suffisant** tout en préservant des possibilités de temps de repos et de récupération individuels.

De façon générale, il est important :

- de garantir l'existence de temps plus calmes après le repas, voire de temps de sieste pour les enfants les plus jeunes ou pour ceux qui en manifestent le besoin (la sieste n'est pas une obligation).
- de différencier Les rythmes de vie de ceux de l'école.
- d'offrir des possibilités de récupération, au-delà du rythme spécifique des activités, (temps et lieux),
- de **permettre de "ne rien faire"**,
- d'éviter des temps de transport supérieurs au temps d'activité.

Souvent, le centre dépend pour ses horaires d'autres institutions (école) et de contraintes (heure des marées pour l'activité nautique, observation d'animaux nocturnes, astronomie...) qui peuvent influencer sur le déroulement de la journée. Il faut juste adapter et articuler les temps de repos à ces contraintes. En tout état de cause, la prise en compte des rythmes doit apparaître dans le projet.

On peut conclure la partie consacrée aux activités en identifiant les besoins de formation repérés dans l'équipe d'animateur et les moyens mis en place par le directeur (formateur) pour compléter la formation des animateurs stagiaires ou non. (Idem pour la gestion de la vie quotidienne).

LES MODALITES DE PARTICIPATION DES MINEURS

➤ Souvenons-nous : *Les modalités de participation des mineurs. (Article 3, alinéa 3).*

Le CVL **doit être** un lieu d'expérimentation de modes de **démocratie**, un lieu de **participation** des jeunes qui favorise l'acquisition de l'**autonomie**. La mise en place de cette participation nécessite un accompagnement de l'équipe pédagogique (apprendre à prendre du recul, à se projeter, à répartir les tâches...). Il s'agit de repérer comment les mineurs sont associés et participent à l'élaboration et à la mise en place du projet pédagogique.

- élaboration d'un "règlement intérieur" / « *charte de vie en collectivité* » en concertation avec les jeunes,
- organisation occasionnelle d'activités en autonomie, avec préparation du projet en amont dans ses différentes composantes (activités pratiquées, mode de déplacement, budget, répartition des tâches, mode de communication...),
- préparation de mini-projets et mise en œuvre par les enfants / les jeunes,
- organisation de réunions régulières d'information, voire de négociation, de forum, de retour sur la veille...
- prises de décisions collectives sur le fonctionnement de l'accueil (horaires, vie quotidienne, activités...). **Dans le cas d'organisation d'activités autonomes, les parents doivent en être informés clairement.**



Bon, on a enlevé nos vêtements, moi je suis monté sur toi... Combien de temps faut-il attendre avant qu'on commence à trouver ça bon ?

Je ne sais pas mais j'ai déjà mal à la tête !

LES LOCAUX

➤ Souvenons-nous : *Les caractéristiques des locaux et des espaces utilisés. (Article 3, alinéa 7)*

Projet, fonctionnement et espaces sont intimement liés. Les locaux et espaces doivent, dans la mesure du possible, être aménagés et répartis en prenant en compte les temps collectifs (par exemple : les repas), les activités pratiquées et le respect de l'intimité.

Certaines conditions de fonctionnement, apparemment anodines, peuvent induire des comportements contraires aux effets recherchés :

- l'inexistence d'un espace où s'asseoir pour l'adulte (parent ou professionnel), notamment dans les centres ou séjours accueillant des moins de 6 ans, ne facilite pas les rencontres,
- des étagères inaccessibles pour les enfants peuvent être un frein à l'objectif d'acquisition de l'autonomie, comme un emplacement des toilettes nécessitant aux plus jeunes d'être accompagnés...
- l'espace information qui n'est pas clairement identifié par les parents peut engendrer des soucis de communication,
- l'affichage, dans le centre est un moyen de rappeler les zones interdites, autorisées, à risque, les limites...

Une fois le document rédigé, il doit répondre aux questions suivantes !



- Des lieux sont-ils aménagés en permanence (coins livres, jeux, ateliers bricolages, fontaine à eau, espace aquarium...) ?
- Comment le besoin de repos est-il pris en compte ? (lieu à part ? isolé du bruit ? accessible à tout moment ?...)
- Comment sont aménagés les espaces de rangement ? Sont-ils accessibles à tous ? Sont-ils distincts selon leur destination (matériel, livres, vêtements, produits d'entretien, dossiers...) ?
- Comment sont organisés les passages entre deux lieux de nature différente (accueil/rue, camping ou espaces faisant partie intégrante de l'accueil) ? Comment sont aménagés les espaces extérieurs (cour, parc...) ?
- Les installations sont-elles adaptées à l'âge du public (coins arrondis, hauteur du mobilier pour les petits, coins pour l'autonomie des plus grands, entrées et sorties de l'accueil...) ?
- Les points d'eau sont-ils proches des lieux d'activités manuelles, en nombre suffisant et adaptés au public ?
- Comment a été pensé le coin "pansements et bosses" pour ne pas, ou ne plus dire infirmerie ?



TROUBLES DE LA SANTE OU HANDICAPS

➤ Souvenons-nous : *Le cas échéant, les mesures envisagées pour les mineurs atteints de troubles de la santé ou de handicaps. (article 3, alinéa 4)*



La question est simple : comment je peux faire pour accueillir un enfant atteint de troubles de la santé ou d'un handicap précis dans mon centre, mon séjour ? Et non pas : qu'est-ce que je peux invoquer comme excuses pour le refuser car je ne suis pas spécialiste ? La plus part du temps, il est aisé de constater que « quand on veut, on peut ! » :

RAPPEL : un enfant handicapé dans un centre ou un séjour c'est *l'intégration d'une personne atteint d'un handicap (ou trouble de la santé) dans un structure ORDINAIRE!* Alors sur le fait que vous ne soyez pas spécialiste ça tombe très, très bien !!! Car de ce fait, vous êtes une personne ordinaire dans un milieu ordinaire, qui allez accueillir une personne extraordinaire... Quoi plus beau ?

Ceci dit, pour évaluer l'opportunité des mesures prises, il est utile de se reporter aux recommandations pour l'accueil des mineurs atteints de troubles de la santé ou de handicaps incluses dans la plaquette "*Sensibilisation à l'accueil des enfants et des jeunes mineurs handicapés*" (il existe un guide méthodologiques pour les formations BAFA - BAFD « *guide méthodologique à l'usage des formateurs* » Avril 2002 - ministère de la jeunesse et des sports et ministère de l'emploi et de la solidarité)

Extrait :

"Le directeur doit s'informer des particularités générées par la situation de l'enfant et du jeune. Un système d'échange d'informations avec les parents doit être établi avant le séjour. Il est essentiel que le dossier soit constitué par le médecin, la famille ou les personnes assurant le suivi habituel, avec l'aide du médecin traitant. Il permettra également de mettre en exergue les capacités relationnelles, d'autonomie et les centres d'intérêt de l'enfant. Le dossier contiendra notamment un certificat médical précisant toute réserve, inaptitude ou contre-indication. L'enfant ou le jeune sera impliqué dans la démarche mise en place le concernant suivant ses capacités. Le directeur doit informer l'équipe d'encadrement des difficultés rencontrées par l'enfant et du type des problèmes que ce dernier est susceptible de rencontrer ; les informations médicales diffusées à l'équipe se limitent à celles nécessaires au fonctionnement du séjour (exemple : en cas d'allergies alimentaires, toute l'équipe doit être informée des risques encourus par l'enfant et ceci dès le premier repas). L'assistant sanitaire est informé de l'ensemble des renseignements disponibles par le directeur. La confidentialité des informations contenues dans le dossier doit être respectée par toutes personnes en ayant connaissance."



Exemple 1 : J'accueille un enfant atteint du VIH.

1. Je prends contact, avant le séjour, avec la famille, je mets au courant des rituels, techniques, méthodes, coutumes mises en place avec l'enfant,
2. Je vérifie si toutes les informations médicales sont complètes et si j'ai la moindre question je prends contact avec le / un médecin,
3. Je prends contact avec l'enfant, avant le séjour, pour connaître ses craintes, ses attentes, ses désirs...
4. J'informe l'assistant sanitaire de la situation et lui remet le dossier médical de l'enfant, il entre alors dans « la confiance » et je le présente à l'enfant,
5. J'informe mon équipe en disant uniquement que dans le centre, le séjour, il y a un enfant porteur du VIH et je rappelle les mesures spécifiques à prendre, mais de ce fait **avec tout le monde**, car je ne communique pas l'identité du porteur aux animateurs.
6. Moi et / ou mon assistant sanitaire prenons contact avec la famille régulièrement pour les informer de l'état de santé et de la qualité du séjour de l'enfant (peut-il suivre toutes les activités ? Est-il très fatigué à certains moments ? Y'a-t-il eu un incident quelconque ?
7. Bilan de fin de centre, j'évalue les pratiques autour de ce trouble de la santé et vois ensuite ce que je pourrais faire évoluer dans ma pratique (bilan avec la famille, le staff médical, l'équipe pédagogique...)

Exemple 2 : J'accueille un enfant atteint d'autisme.

Idem par rapport à la liste de l'exemple 1 et en plus :

1. je vois avec la famille comment nous pouvons présenter le handicap aux animateurs, et présenter l'enfant quand cela est possible,
2. je me rapproche, quoiqu'il arrive, des « médecins », « soignants », etc., qui me donneront des informations complémentaires à celles de la famille.
3. je m'assure que dans le groupe dans lequel sera accueilli l'enfant, les animateurs référents soient en capacité d'accueillir le handicap, j'identifie ainsi les besoins de formation et/ou d'informations sur le handicap,
4. j'étudie avec mon équipe les différentes modalités à mettre en place : adaptation des activités, temps de repos plus important, protocole à suivre en cas de crise, faut-il une personne supplémentaire etc.
5. je vois ensuite avec la famille et mon équipe, comment nous allons présenter l'enfant aux autres enfants de son groupe, aux autres parents, comment les informer, quelles informations donner...



L'ORGANISATION ENTRE ADULTES

➤ **Souvenons-nous** : Les modalités de fonctionnement de l'équipe constituée du directeur mentionné au premier alinéa, des animateurs et de ceux qui participent à l'accueil des mineurs. (article 3, alinéa 5)



L'organisation du travail dans l'équipe prend en compte des facteurs tels que les capacités et compétences des intervenants, la définition des rôles, le degré de responsabilité, la répartition des tâches dans le temps...

Il faut donc très bien **identifier les rôles de chacun** des membres de l'équipe avant de partir en séjour ou d'ouvrir un accueil de loisirs. Tant dans le fonctionnement quotidien et global du centre qu'en cas d'incident, d'accident, de crise...

Une des règles essentielles à respecter, notamment durant les séjours de vacances, est de ne pas mélanger les temps de travail avec les moments de convivialité, simplement parce que la **convivialité est une valeur importante** dans la cohésion et le travail d'équipe et qu'elle doit, comme tous les autres temps, être programmée et préparée un minimum.

Une fois le document rédigé, il doit répondre aux questions suivantes !

- Comment s'est déroulée la préparation du projet pédagogique ?
- Comment sont associés les différents membres de l'équipe ? Quel est l'apport de chacun à la réflexion ?
- Quelles sont les règles fixées au niveau du partage des responsabilités et des tâches, du respect des besoins en matière de repos de l'équipe ?
- Est-il prévu des temps de réflexion, de concertation et de régulation, au sein de l'équipe d'encadrement ?
- Comment se déroule l'intégration des nouveaux membres ?
- Comment est transmise l'information ?
- Qui sont les partenaires (intervenants extérieurs) qui participent à la réalisation du projet ou qui y contribuent ? Quels sont leurs rôles, période d'intervention et niveau de responsabilité ?
- Comment se traduit le rôle formateur du directeur ?
- Quel est l'accompagnement prévu des animateurs sur les démarches mises en œuvre lors d'une activité ? Lors des moments de "vie quotidienne" ?



L'EVALUATION

➤ **Souvenons-nous** : Les modalités d'évaluation de l'accueil. (article 3, alinéa 6)

Objectif

Définition : mesurer et à analyser les effets d'une action.

Le plus souvent, il ne reste que le fruit de questions posées aux enfants ou un questionnaire de satisfaction transmis aux parents. Ceci n'est bien évidemment pas négligeable. Mais il faut aller plus loin.... Vous venez de définir dans ce projet des objectifs généraux et opérationnels, posez-vous simplement les questions suivantes : avons-nous atteint entièrement, partiellement ou pas du tout nos objectifs ? Sinon, votre projet ne sert à rien, vous ne respectez pas non plus celui de l'organisateur et vous devenez un marchand de loisirs dont l'objectif principal est de savoir si c'était BIEN ou pas !

L'objet du développement présenté ci-après est de favoriser la construction d'une démarche d'évaluation.

Qu'appelle-t-on évaluation ?

Évaluer, c'est reconnaître et mesurer des effets. L'évaluation doit donc s'entourer de garanties. C'est avant tout un outil d'aide à la décision qui favorise l'aptitude à coopérer. Une évaluation permet de mieux comprendre les raisons des difficultés rencontrées ou les facteurs de réussite et de capitaliser les acquis de l'expérience.

Une évaluation vise à apprécier :

- **La pertinence de l'action** : les objectifs sont-ils adaptés aux problèmes posés, au public, au contexte ?
- **L'efficacité de l'action** : les objectifs sont-ils atteints ? Dans quelle proportion ? Quelles ont été les difficultés rencontrées ? Les solutions choisies étaient-elles adéquates ? Si l'action n'a pas eu l'effet escompté, à quoi est-ce dû ? À des facteurs exogènes ?
- **L'efficience** : les effets obtenus sont-ils à la hauteur des moyens engagés (humains, matériels, temporels) ?
- **L'utilité** : l'action a-t-elle un impact au regard des besoins de la société, un impact sur les publics, sur leur comportement individuel et social, sur leurs pratiques ?
- **La cohérence** : les différentes composantes des projets (démarches et actions) vont-elles dans le même sens ou sont-elles dispersées ? Les objectifs et les actions mises en œuvre dans le projet pédagogique traduisent-ils les intentions éducatives de l'organisateur ?

Les temps de l'évaluation :

Avant, pendant et après la réalisation du projet, le directeur et l'équipe pédagogique prennent du temps pour l'évaluation. Les modalités de celle-ci (méthodes, indicateurs, outils) diffèrent selon les objectifs fixés et le moment de l'action.

Avant

Le directeur, à partir d'un diagnostic, choisit des objectifs pertinents dont les résultats sont mesurables.

- favoriser la pratique autonome (pour les enfants / les jeunes : préparation d'un projet, mise en place de coins et d'ateliers, éveils échelonnés, points sur le déroulement de la journée, respect de l'organisation du temps calme selon les besoins de chacun...),
- découvrir de nouvelles activités (incitation à la participation des filles à certaines activités, participation des enfants au moins une fois à une activité spécifique, respect du temps de découverte et réduction du zapping des activités...).

Il définit à ce moment des indicateurs de réussite pour mesurer le degré d'atteinte des objectifs.

- nombre d'enfants qui vont par eux-mêmes dans les coins lectures ou ateliers, nombre et intensité des conflits, évolution de la fréquentation journalière, nombre de filles et de garçons, assiduité dans la fréquentation de certaines activités...
- implication dans la préparation d'un projet, propositions émanant des mineurs, mode d'appropriation de l'espace par les enfants (décoration...),
- nombre et qualité des réunions de concertation avec l'équipe d'encadrement, mode de gestion des conflits,
- activités dans le cadre du partenariat local, rencontres avec d'autres centres...

Et la façon dont ces informations sont recueillies et analysées.

- observations, temps de discussion formalisés avec les enfants, "enquête" de satisfaction auprès des parents, tableaux de bord, réunions d'équipe, liste des enfants présents, discussion autour de la table (du repas), cahier de bord de l'animateur (comment s'est déroulée l'activité ?)...



Pendant

Le directeur et l'équipe collectent les informations qui sont analysées et interprétées. Ce recueil d'informations peut prendre des formes variées (cf. ci-dessus). Certaines de ces données permettent une régulation durant le séjour, d'autres seront utiles à l'organisateur. L'évaluation permet également de prendre du recul sur les actions en cours, dans des situations où l'urgence guide parfois la décision.

Après

Au-delà du bilan d'activités qui correspond uniquement à des données (souvent chiffrées) à un temps « T », les résultats de l'évaluation sont utilisés pour **améliorer l'accueil**, choisir les actions les plus efficaces ou **modifier certaines démarches**.

Au-delà de ces modalités, on peut noter que la démarche en elle-même permet le questionnement sur son propre mode de fonctionnement. Les discussions, les échanges nécessaires à la définition d'indicateurs et à la collecte de données, peuvent faire évoluer les pratiques par la concertation et la confrontation des représentations et des faits.

Une fois le document rédigé, il doit répondre aux questions suivantes !

- Est-ce qu'il y a des indicateurs ?
- Sont-ils pertinents par rapport aux objectifs et à la situation ?
- Sont-ils réalistes, simples ?
- Y a-t-il une exploitation faite de l'évaluation et des données recueillies ?
- Quels sont les acteurs impliqués dans la démarche d'évaluation (parents, animateurs, enfants) ?
- Comment les acteurs sont-ils impliqués (demande d'avis, recueil de données, définition des indicateurs...) ?



Reprenons : « Exemple 1 : »

EVALUATION

Objectifs éducatif (projet éducatif) : ... Faciliter l'implication des familles.

Objectif général (projet pédagogique) : multiplier les temps de rencontre et d'échanges

Objectif opérationnel (projet pédagogique) : en valorisant les savoir-faire de certains parents en les impliquant dans les activités pratiquées.

Objectif du projet d'animation (projet d'animation) : laisser une place aux parents dans l'organisation du centre et leur permettre d'être acteur de manière ponctuelle.

Objectif du projet d'activité (projet d'activité) : organiser des repas à thème selon la culture de certains parents, lors d'une journée à thème (ex : à la découverte du pays du Maghreb).

Pour l'objectif du projet d'activité : sécurité et hygiène alimentaire respecté ? Satisfaction du parent intervenant ? Conditions matérielles ?

Pour l'objectif du projet d'animation : le parent a-t-il été force de proposition ou lui ai-je donné une liste des choses à faire ? A-t-il pu échanger avec les enfants, les animateurs sur ce qu'il a proposé ?

Pour l'objectif opérationnel : le savoir-faire du parent a-t-il été identifié par les enfants, les adultes, ... Connaît-on mieux sa culture ?

Pour l'objectif général : Les temps de rencontre et d'échange, de la sorte, se sont-ils reproduits autant de fois que nous l'avions programmé ?

Objectifs éducatif : Avons-nous suffisamment communiqué là-dessus ? Avons-nous été en capacité de rassurer et d'accueillir les parents ?

Sources : Ministère de la jeunesse et des sports et de la vie associative - www.servicejeunesse.asso.fr - R. HOCHART